

Département  
De SEINE-ET-MARNE  
Canton de  
NEMOURS

*COMMUNE DE MONCOURT-FROMONVILLE*

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers en exercice: 19  
Présents: 15  
Votants : 18

du 8 mars 2016

Date de la Convocation :  
03/03/2016  
Affichage du compte-rendu  
14/03/2016

L'an deux mille seize, le mardi huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Marc PANNETIER, Maire.

**Etaient présents** : Eric BERTHELOT, Fernando CASO, Didier CRENAIS, Jean-Louis DELVAL, Laurence FARAO, Sandrine GALLEGO, David GIBOUTET, Josette HERVE, Danièle LEROY, Sylvie MARUEJOULS, Jean-Marc PANNETIER, Dominique PERNIER, Catherine PRIVE, Yves-Marie SAUNIER, Christian TEYSSIER.

**Etaient absents représentés** : Edwige BOTTOU donne pouvoir à David GIBOUTET  
Franck LECREUX donne pouvoir à Laurence FARAO  
Françoise OLLIVIER donne pouvoir à Josette HERVE

**Etait absente excusée** : Valérie ELVIRA

**Secrétaire de séance** : Eric BERTHELOT, *auxiliaire* : Sylvie MONTAGU

**Ordre du jour** :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2016
2. Compte de gestion M14
3. Compte administratif M14
4. Affectation du résultat M14
5. Budget primitif M14
6. Compte de gestion M49 (assainissement)
7. Compte administratif M49 (assainissement)
8. Affectation du résultat M49 (assainissement)
9. Budget primitif M49
10. Compte de gestion budget annexe locaux commerciaux
11. Compte administratif budget annexe locaux commerciaux
12. Affectation du résultat budget annexe locaux commerciaux
13. Budget primitif budget annexe locaux commerciaux
14. Subventions accordées aux associations

Monsieur Jean-Marc PANNETIER ouvre la séance à vingt heures trente.

Monsieur le Maire indique les pouvoirs en présence.

**Désignation d'un secrétaire de Séance**

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, après délibération, le Conseil Municipal désigne Eric BERTHELOT à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvie MONTAGU comme auxiliaire pour le secrétariat, le Conseil Municipal y est favorable.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté par une abstention (Sylvie MARUEJOULS) et 17 voix favorables.

### **Compte de gestion M14**

#### **N° 2016-10**

Objet : **Compte de gestion M14**

Monsieur le Maire, présente pour examen le Compte de Gestion 2015 de la Commune dressé par le Receveur Municipal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015,

**Déclare** que le Compte de Gestion de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif M14**

#### **N° 2016-11**

Objet : **Compte administratif M14**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015, qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 1 545 395.83 €

Recettes : 1 776 497.04 €

Résultat brut de fonctionnement : excédent de 231 101.21 €

#### **Investissement**

Dépenses : 167 293.39 €

Recettes : 416 414.10 €

Excédent d'investissement : 249 120.71 €

### **Le Conseil Municipal,**

**Après avoir pris connaissance** du compte administratif communal 2015,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que Madame Danièle LEROY, Doyenne de l'Assemblée a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant** que Monsieur Jean-Marc PANNETIER, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Danièle LEROY pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Adopte** le Compte Administratif 2015 de la Commune,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat M14**

#### **N° 2016-12**

**Objet : Affectation du résultat M14**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 231 101.21 euros.

Les résultats antérieurs reportés sont de 187 236.79 euros, soit un résultat à affecter de 418 338.00 euros.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de – 197 726.19 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de – 4 209.01 euros, soit un besoin de financement de 201 935.20 euros.

Monsieur le Maire propose d'affecter 201 935.20 euros en réserve R1068 en investissement et de reporter 216 402.80 euros en fonctionnement R 002.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** le document Berger-Levrault joint,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'affectation du résultat M 14 telle que présentée.

### **Budget primitif M14**

#### **N° 2016-13**

**Objet : Budget primitif M14**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le Budget Prévisionnel 2016 de la Commune tel que présenté.

David Giboutet demande s'il est possible de voter les subventions après le budget primitif. L'assemblée municipale est d'accord.

### **Subventions 2016**

#### **N° 2016-14**

**Objet : Subventions 2016**

Dans le cadre des dépenses budgétaires de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2016, Monsieur le Maire propose d'examiner et d'allouer les subventions aux associations.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2313-1,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'allouer les subventions 2016 selon le tableau joint en annexe.

## **Compte de gestion M49**

### **N° 2016-15**

#### **Objet : Compte de gestion M49**

Monsieur le Maire, présente pour examen le Compte de Gestion 2015 de l'assainissement dressé par le Receveur Municipal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 de l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 de l'assainissement,

**Déclare** que le Compte de Gestion de l'assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Compte administratif M49**

### **N° 2016-16**

#### **Objet : Compte administratif M49**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'assainissement 2015, qui s'établit ainsi :

#### **Exploitation**

Dépenses : 47 394.74 €

Recettes : 39 505.31 €

Résultat brut d'exploitation : déficit de 7 889.43 €

#### **Investissement**

Dépenses : 17 941.92 €

Recettes : 35 899.35 €

Excédent d'investissement : 17 957.43 €

#### **Le Conseil Municipal,**

**Après avoir pris connaissance** du compte administratif d'assainissement 2015,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que Madame Danièle LEROY, Doyenne de l'Assemblée a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant** que Monsieur Jean-Marc PANNETIER, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Danièle LEROY pour le vote du compte administratif,  
**Délibérant** sur le compte administratif 2015 de l'assainissement dressé par l'ordonnateur,  
**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2015 de l'assainissement dressé par le comptable,  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**  
**Adopte** le Compte Administratif 2015 de l'assainissement,  
**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Affectation du résultat M49**

Monsieur le Maire explique qu'il y a un déficit d'exploitation et pas de besoin de financement en investissement.

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de - 7 889.43 euros.

Les résultats antérieurs reportés sont de 4 305.01 euros, soit un résultat à affecter de - 3 584.42 euros.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de 81 733.74 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de - 10 446.00 euros.

Le besoin de financement est de 0.

Le déficit d'exploitation de - 3 584.42 euros sera reporté au budget primitif M49 en D 002.

Aucune affectation du résultat n'est possible.

#### **Budget primitif M49**

##### **N° 2016-17**

Objet : **Budget primitif M49**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le Budget Prévisionnel 2016 de l'assainissement tel que présenté.

#### **Compte de gestion M14 – budget annexe locaux commerciaux**

##### **N° 2016-18**

Objet : **Compte de gestion M14 – budget annexe locaux commerciaux**

Monsieur le Maire, présente pour examen le Compte de Gestion 2015 du budget annexe locaux commerciaux dressé par le Receveur Municipal.

Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015,

**Déclare** que le Compte de Gestion du budget annexe locaux commerciaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Compte administratif M14 – budget annexe locaux commerciaux**

#### **N° 2016-19**

**Objet : Compte administratif M14 – budget annexe locaux commerciaux**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2015, qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 19 182.07 €

Recettes : 14 518.41 €

Résultat brut de fonctionnement : déficit de 4 663.66 €

#### **Investissement**

Dépenses : 373 146.15 €

Recettes : 86 966.72 €

Déficit d'investissement : 286 179.43 €

#### **Le Conseil Municipal,**

**Après avoir pris connaissance** du compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2015,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que Madame Danièle LEROY, Doyenne de l'Assemblée a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

**Considérant** que Monsieur Jean-Marc PANNETIER, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Danièle LEROY pour le vote du compte administratif,

**Délibérant** sur le compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2015 dressé par l'ordonnateur,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2015 dudit budget annexe dressé par le comptable,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Adopte** le Compte Administratif 2015 du budget annexe locaux commerciaux,

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Affectation du résultat M14 – budget annexe locaux commerciaux**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat :

Le résultat du fonctionnement de l'exercice est de – 4 663.66 euros.

Les résultats antérieurs reportés sont de 0 euros.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de – 154 911.36 euros.

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de 113 167.05 euros.

Le besoin de financement est de 41 744.31 euros.

Aucune affectation du résultat n'est possible.

Le déficit d'exploitation de – 4 663.66 euros sera reporté au budget primitif en D 002.

### **Budget Primitif M14 annexe du local commercial**

#### **N° 2016-20**

**Objet : Budget primitif M14 annexe locaux commerciaux**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le Budget Prévisionnel 2016 annexe « locaux commerciaux » tel que présenté.

Le Conseil est clos à 22h45.

Le Maire,

Jean-Marc PANNETIER